

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-046 DU 18 FEVRIER 2003

Chargeant Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du 18 février 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi N° 90-932 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle de mars 2001 ;
- VU Le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le Décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

DECRETE

Article 1^{er}. - Pour compter du 18 février 2003, Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 février 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – MECCAG-PD 4 – SGG 4 – MFE 2 –
AUTRES MINISTERES 19 – DEPARTEMENT 6 – JORB 6.-